

d'Hudson ; il peut y avoir cent hommes dans les deux postes ; ils vivent de pêche et de chasse ; ne sèment rien et n'ont aucun village ; tout ce pays est montagneux et peu fertile. Il en sort environ cent vingt paquets en castors, loups-cerviers, martres, loutres, pekans, carcajoux, cariboux.

*Le long Sault*, poste situé sur la rive du sud de la grande rivière ou des Outaouas, comme Carillon l'est sur la rive nord, au pied du même saut, à six lieues du lac des deux montagnes.

Ces deux petits postes ont été établis pour traiter au passage des sauvages, qui sont les Népisinges, Algonkins et Iroquois. Il s'y fait environ cent cinquante paquets, les mêmes pelleteries qu'à Themiscamingue, quelques ours et quelques chats de plus.

M. le marquis de Vaudreuil, commandant du Long Sault, en retire 800 fr. de rente, et en temps de paix 4000.

*Carillon* à M. d'Aillebout de Cuisy.

Les pelleteries qui sortent du lac des deux montagnes sont de la même espèce que celles de Themiscamingue.

*Chambly, Sainte-Thérèse, Saint-Jean.*

Les sauvages Abenakis établis à Missiskouy, Saint-Frédéric, Carillon.

Villages des sauvages domiciliés.

Lorette, Hurons ;

Bekancourt, Abenakis, 5 ou 600 hommes ;

Missiskouy, Abenakis, 100 à 150 hommes ;

Saint-François, Abenakis ;

Sault Saint-Louis, Iroquois ;

Lac des deux montagnes ;

La Présentation, 5 nations ;

Hurons du Détroit ;

Miratmitchi (Micmaks).

*Récapitulation des forts et des postes.* — Cap Charles, Baye-des-Châteaux, Saint-Modet, la Baye-Rouge, l'Anse-au-Loup, la Forteau, Baye Phelipeaux, Chichateka, rivière Saint-Augustin, Méchatina, Nontagnaniou, Maingan, les Sept-Isles, les Islets de Jérémie, Tadoussac, Chucretimi, Québec, Lorette, les Trois-Rivières, Bekancourt, Saint-François, Chambly, Saint-Jean, Saint-Frédéric, Carillon, Mont-Réal, lac des deux Montagnes, Carillon, le long Sault, Themiscamingue,